



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 31 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté N °2015042-0011 - Arrêté portant avenant à la concession d'utilisation du
Domaine Public Maritime en dehors des ports au profil de la commune de Marseille
pour l'immersion de récifs artificiels dans la baie du Prado. 1

Arrêté N °2015047-0001 - Arrêté autorisant la pratique de la pêche de nuit de la
carpe sur certains secteurs du domaine public du fleuve Rhône et du canal
d'Arles à Fos. 4

Arrêté N °2015048-0001 - Arrêté préfectoral portant résiliation de la convention
APL n °13/2/09-1992/80-416/013-035/1552 8

Arrêté N °2015048-0002 - Arrêté préfectoral portant résiliation de la convention
APL n °13/2/09-1992/80-416/1/013-035/1571 11

Arrêté N °2015049-0002 - Arrêté préfectoral déléguant l'exercice du droit de
préemption à l'Etablissement Public Foncier Provence- Alpes- Côte d'Azur en
application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un
bien sis 4 impasse des Lilas, sur la commune de VELAUX 14

Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale

Arrêté N °2015050-0002 - Arrêté préfectoral portant publication des binômes de
candidats aux élections départementales du 22 mars 2015 dans le département des
Bouches- du- Rhône 18



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015042-0011

**signé par
Le Préfet**

le 11 Février 2015

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Mer et du Littoral**

Arrêté portant avenant à la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports au profil de la commune de Marseille pour l'immersion de recifs artificiels dans la baie du Prado.



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Pôle Stratégie et Gestion du Domaine Public Maritime

Arrêté portant avenant à la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports au profit de la commune de Marseille pour l'immersion de récifs artificiels dans la baie du Prado

**Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-Du-Rhône
Officier de la Légion d' Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Expropriation et notamment les articles pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011, relatif aux parties réglementaires du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2006, portant concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au profit de la ville de Marseille pour l'immersion de récifs artificiels dans la baie du Prado

Vu la demande d'avenant à la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports pour l'immersion de récifs artificiels dans la baie du Prado déposée par la ville de Marseille le 22 juillet 2014;

Vu le rapport du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{er} : Les dispositions du cahier des charges de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'immersion de récifs artificiels dans la baie du Prado du 24 juillet 2006, sont modifiées comme suit :

-Article 1.1 : La présente concession a pour objet l'utilisation de dépendances du Domaine Public Maritime, telles que délimitées par les points A,B,C et D de coordonnées GPS sur le plan d'implantation de la zone joint au présent avenant.

-Article 1.2 : les récifs artificiels de production biologique sont implantés sur des fonds sablo-vaseux, sous forme de différents modules préfabriqués, sur deux zones complémentaires représentant une emprise totale de 192 hectares.

-Zone protégée : Récif artificiel de production biologique d'accès limité (reserve biologique) : 82 hectares

-Zone de pêche : Récif artificiel de production biologique d'accès aux pêcheurs professionnels (petits métiers) : 110 hectares

Interdiction sans limitation de durée du mouillage et de la plongée sous-marine sur toute la zone de récifs, soit les points A,B,C et D, à l'exception de ceux prévus dans le cadre de la mise en place de mesure de gestion de la zone.

Signalisation maritime

-Les points B, C et D seront matérialisés par le concessionnaire avec des balises ayant une portée à 2 milles nautiques.

-Le point A ne sera pas balisé mais fera l'objet d'une communication des amers remarquables nécessaires pour les utilisateurs du plan d'eau.

Article 2 : Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et au Bulletin des maires du département des Bouches du Rhône.

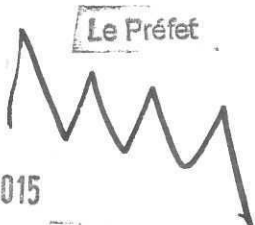
Il fera l'objet d'un affichage en mairie de Marseille pendant une durée de 15 jours. Cette mesure de publicité sera certifiée par le Maire.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux habilités à publier les annonces légales dans le département des Bouches du Rhone, par les soins du Préfet et aux frais de la commune de Marseille.

Article 4 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Maire de Marseille,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Le Directeur des Services Fiscaux de Marseille,
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

11 FEV. 2015


Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015047-0001

**signé par
Autre signataire**

le 16 Février 2015

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Mer et du Littoral**

Arrêté autorisant la pratique de la pêche de nuit de la carpe sur certains secteurs du domaine public du fleuve Rhône et du canal d'Arles à Fos.



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Mer, de l'Eau et de l'Environnement

ARRETE
AUTORISANT LA PRATIQUE DE LA PECHE DE NUIT DE LA
CARPE SUR CERTAINS SECTEURS DU DOMAINE PUBLIC DU
FLEUVE RHONE ET DU CANAL D'ARLES A FOS

Le Préfet

de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.436-5, R.436-14 et R.436-23,
- VU l'arrêté interpréfectoral 2014161-0026 du 10 juin 2014 portant répartition des compétences en matière de police des eaux, des milieux aquatiques et de la pêche,
- VU l'arrêté réglementaire permanent du 17 décembre 2002 modifié, relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Bouches-du-Rhône,
- VU l'arrêté préfectoral du 19 mai 2009 portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de certaines espèces de poissons du fleuve Rhône,
- VU l'arrêté n° 2013189-0067 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- VU l'arrêté n° 2014353-0006 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- VU la demande formulée par la Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique en date du 3 décembre 2014,
- VU l'avis du Service Départemental 13 de l'Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique en date du 17 décembre 2014,
- VU la consultation du public effectuée du 15 janvier 2015 au 04 février 2015,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la pêche de nuit sur le département des Bouches-du-Rhône,

CONSIDERANT les dispositions de l'article R. 436-23 qui permettent au préfet d'imposer la remise à l'eau des poissons capturés

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Période et secteurs autorisés

La pêche nocturne de la carpe est autorisée sur les parcours suivants :

- **Sur le canal d'Arles à Fos :** du Pont Van Gogh PK 2.5 au barrage antisel de Port Saint-Louis du Rhône (PK 31.91) rive droite,
- **Sur le Grand Rhône :**
 - En rive gauche,*
 - du PK 279.0 (au droit de la défluence du Petit Rhône) jusqu'au PK 284.0 (chantier naval de Barriol),
 - du PK 316.6 Bac de Barcarin au PK 325.8 limite quai Bonnardel à Port Saint-Louis du Rhône, la Lône du Bois François étant incluse ;
 - En rive droite,*
 - du PK 279.0 au PK 283.5,
 - du PK 285.5 (La Triquette) au PK 289.0,
 - du PK 316.6 Bac de Barcarin au PK 323.5 limite du domaine de la Palissade.

Une cartographie en annexe du présent arrêté indique les secteurs autorisés.

Cette activité ne pourra se pratiquer que pendant les nuits du vendredi au samedi, samedi à dimanche et dimanche au lundi et ce du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

ARTICLE 2 : Prescriptions

La pêche nocturne de la carpe est autorisée sous réserve du respect de l'arrêté préfectoral du 19 mai 2009 portant interdiction partielle de la pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de certaines espèces de poissons du fleuve Rhône, dont la carpe sur le Grand Rhône.

Aussi, sur le **Grand Rhône seule la pratique « no kill » ou « capturer-relacher » de la pêche nocturne de la carpe est autorisée.**

La pêche nocturne de la carpe est autorisée sous réserve du respect de l'article R.436-71 du code de l'Environnement précisant que « *Toute pêche est interdite à partir des barrages et des écluses, ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une ligne.*

En outre, la pêche aux engins et aux filets est interdite sur une distance de 200 mètres en aval de l'extrémité de tout barrage et de toute écluse.»

Seul l'emploi d'appâts d'origine végétale est autorisé.

Depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

En outre, en application de l'article L.436-16 du code de l'environnement le transport d'une carpe vivante de plus de 60 cm par un pêcheur amateur est interdit.

ARTICLE 3 : Disposition particulières au domaine public du Rhône

En toutes circonstances, la priorité est donnée à la navigation. En conséquence, les pêcheurs doivent adapter leur activité afin de n'apporter aucune gêne aux bateaux ainsi qu'aux pêcheurs professionnels dans l'exercice de leur métier. Les chemins de halage doivent rester à l'usage commun du service gestionnaire, des piétons et des pêcheurs.

ARTICLE 4 : Autres autorisations

Les dispositions du présent arrêté ne dispensent pas les organisateurs de manifestations d'obtenir les autorisations nécessaires au titre d'autres réglementations et notamment celles concernant l'occupation du domaine public, la navigation ou les manifestations sportives.

ARTICLE 5 : Délais et voie de recours

Conformément au code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 6 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Arles, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, le Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône, le chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les gardes champêtres, les gardes particuliers assermentés et tous officiers de la police judiciaire sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat et affichés en mairie d'Arles.

Fait à Marseille, le 16 FEV. 2015


Le Chef du Service Mer
Eau et Environnement
des Bouches du Rhône
Cyril VANROYE



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015048-0001

signé par
Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer

le 17 Février 2015

Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Habitat

Arrêté préfectoral portant résiliation de la
convention APL n
°13/2/09-1992/80-416/013-035/1552



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Service Habitat
Pôle Habitat Social

Arrêté préfectoral n°..... portant résiliation de la convention APL

n° 13/2/09-1992/80-416/1/013-035/1552

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.351-2 (3°) du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'article L-353-12 du Code de la Construction et de l'Habitation portant sur la résiliation unilatérale prononcée par l'État ;

VU l'Arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Gilles SERVANTON, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône ;

VU l'Arrêté N° 2014353-0006 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

CONSIDÉRANT que les engagements ont été respectés, que le logement conventionné fait l'objet d'une cession à une personne physique;

ARRÊTE :

Article 1er : La convention APL n° 13/2/09-1992/80-416/1/013-035/1552 conclue entre l'Etat et La Société d'économie mixte dénommée Marseille Habitat en date du 24 septembre 1992 pour un programme de 1 logement - 66 rue Eugène Pierre 13005 Marseille est résiliée ;

ADRESSE POSTALE :
16, rue Antoine Zattara - 13332 MARSEILLE cedex 3 - ☎ 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

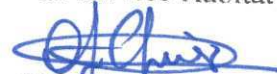
Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et notifié aux intéressés.

Fait en deux exemplaires à Marseille, le

17 FEV. 2015

Pour le Préfet de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
et par délégation

L'Adjointe au Chef
du Service Habitat



Virginie GOGIOSO

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Marseille. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet)

ADRESSE POSTALE :
16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE cedex 3 - ☎ 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015048-0002

signé par

Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer

le 17 Février 2015

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Habitat**

Arrêté préfectoral portant résiliation de la
convention APL n
°13/2/09-1992/80-416/1/013-035/1571



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Service Habitat
Pôle Habitat Social

Arrêté préfectoral n°..... portant résiliation de la convention APL

n° 13/2/09-1992/80-416/1/013-035/1571

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.351-2 (3°) du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'article L-353-12 du Code de la Construction et de l'Habitation portant sur la résiliation unilatérale prononcée par l'État ;

VU l'Arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Gilles SERVANTON, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône ;

VU l'Arrêté N° 2014353-0006 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

CONSIDÉRANT que les engagements ont été respectés, que le logement conventionné fait l'objet d'une cession à une personne physique;

ARRÊTE :

Article 1er : La convention APL n° 13/2/09-1992/80-416/1/013-035/1571 conclue entre l'Etat et La Société d'économie mixte dénommée Marseille Habitat en date du 2 septembre 1992 pour un programme de 1 logement - 47 rue Gaudot 13016 Marseille est résiliée ;

ADRESSE POSTALE :

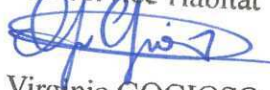
16, rue Antoine Zattara - 13332 MARSEILLE cedex 3 - ☎ 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et notifié aux intéressés.

Fait en deux exemplaires à Marseille, le

17 FEV. 2015

Pour le Préfet de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
et par délégation

L'Adjointe au Chef
du Service Habitat

Virginie GOGIOSO

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Marseille. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet)

ADRESSE POSTALE :
16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE cedex 3 - ☎ 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015049-0002

signé par
Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer

le 18 Février 2015

Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Habitat

Arrêté préfectoral déléguant l'exercice du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier Provence- Alpes- Côte d'Azur en application de l'article L.2010-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sis 4 impasse des Lilas, sur la commune de VELAUX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Service Habitat
Pôle Habitat Social

**Arrêté préfectoral n°..... déléguant l'exercice du droit de préemption à
l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur
en application de l'article L210-1 du code de l'urbanisme
pour l'acquisition d'un bien sis 4 impasse des Lilas,
sur la commune de Velaux**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.210-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2011-2013 pour la commune de Velaux ;

VU la convention cadre entre le préfet de Région et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur signée le 28 décembre 2012 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2008 instituant le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines « UB, UD, UE, US » et d'urbanisation future « NAB, INAC, IINAC, NAD, NAE, NAF » telles qu'elles sont définies dans le Plan d'Occupation du Sol de la commune de Velaux ;

VU la convention opérationnelle multi à l'échelle du territoire intercommunal signée en date des 08 et 14 décembre 2009 entre la Communauté d'Agglomération Agglopôle Provence et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA), dispositif auquel la Commune de Velaux a adhéré par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2011 ;

ADRESSE POSTALE :
16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE cedex 3 – Tél : 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

VU la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Olivier CAPRA, notaire à Marignane, représentant Monsieur Thierry JAUNET, reçue en mairie de Velaux le 9 janvier 2015 et portant sur la vente d'un bien non bâti situé 4 impasse des Lilas, 13880 Velaux, cadastré AY 277, d'une superficie de 800 m² au prix de 215 000,00 € (deux cent quinze mille euros) aux conditions visées dans la déclaration ;

VU le courrier en date du 18 février 2015 de Maître Olivier CAPRA, notaire à Marignane, informant que les vendeurs du bien non bâti situé 4 impasse des Lilas, 13880 Velaux, cadastré AY 277, qu'il représente, sont Monsieur Thierry JAUNET et Madame Marylin AILLAUD ;

VU l'arrêté n°2013189-0067 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Gilles SERVANTON, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône et l'arrêté n°2014353-0006 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015035-0008 en date du 4 février 2015 déléguant l'exercice du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur en application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sis 4 impasse des Lilas, sur la commune de Velaux;

CONSIDERANT que l'action partenariale entre la Commune de Velaux et l'Etablissement Public Foncier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permet de l'accompagner dans la maîtrise foncière nécessaire au développement de programmes de logements ;

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien, à usage de terrain à bâtir, situé 4 impasse des Lilas, 13880 Velaux, cadastré AY 277, par l'Etablissement Public Foncier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur participe à la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction permettant la réalisation des objectifs fixés dans le Programme Local de l'habitat ou déterminés en application du premier alinéa de l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation ;

CONSIDERANT le délai légal de 2 mois à compter de la communication de la déclaration d'intention d'aliéner pour faire part au propriétaire de l'intention d'acquérir en application du droit de préemption ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE :

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n°2015035-0008 en date du 4 février 2015 ;

ADRESSE POSTALE :
16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE cedex 3 – Tél : 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Article 2 : L'exercice du droit de préemption pour l'acquisition du bien défini à l'article 3 est délégué à l'Etablissement Public Foncier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme ;

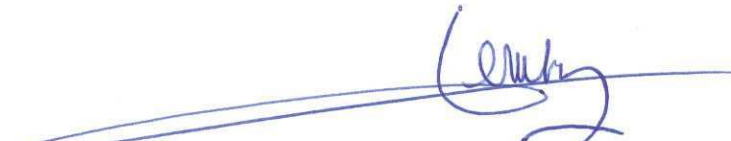
Le bien acquis contribuera à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme Local de l'habitat ou déterminés en application du premier alinéa de l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation ;

Article 3 : Le bien concerné par le présent arrêté est situé sur la Commune de Velaux – situé 4 impasse des Lilas, 13880 Velaux, cadastré AY 277 d'une superficie de 800 m²;

Article 4 : Madame la Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le **18 FEV. 2015**

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer**



Gilles SERVANTON

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Marseille. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet)

ADRESSE POSTALE :
16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE cedex 3 – Tél : 04 91 28 40 40
site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015050-0002

**signé par
Le Préfet**

le 19 Février 2015

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale
Bureau des Elections et des Affaires Générales**

Arrêté préfectoral portant publication des
binômes de candidats aux élections
départementales du 22 mars 2015 dans le
département des Bouches- du- Rhône



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Bureau des Elections et des Affaires Générales
EL n° 2015-04
RAA n°

**Arrêté du 9 FEV. 2015 portant publication
des binômes de candidats aux élections départementales du 22 mars 2015
dans le département des Bouches-du-Rhône**

**Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment ses articles L.210-1, R109-1 et R.109-2 ;

Vu la loi n° 2013 – 403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2014 – 271 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2014 – 1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées à la Préfecture des Bouches-du-Rhône;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône;

A R R E T E

Article 1er : L'état des binômes de candidats aux élections départementales du 22 mars 2015 est arrêté conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Michel CADOT

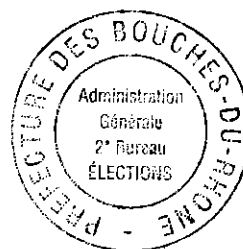
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 1 : AIX-EN-PROVENCE-1

1^{er} tour de scrutin

1	Madame BULTEAU-RAMBAUD Florence Monsieur PRAT Patrick	Remplaçante : Madame GEORGES Agnès Remplaçant : Monsieur MONTARSOLO Yves
2	Monsieur BOUVET Jean-Pierre Madame DEVESA Brigitte	Remplaçant : Monsieur GALLESE Alexandre Remplaçante : Madame DI CARO Sylvaine
3	Monsieur DELALANDE Régis Madame EDINO Eliane	Remplaçant : Monsieur SALLES Pierre-Olivier Remplaçante : Madame ARAMA Fatiha
4	Madame HUBERT Claudie Monsieur SERAPHINI Franck	Remplaçante : Madame KELOUFI TESSIER Zelikha Remplaçant : Monsieur DALFAU Jean-Pierre
5	Madame LAURENT Pascale Monsieur PIANO Jérémie	Remplaçante : Madame CHEVILLARD Nathalie Remplaçant : Monsieur BALLESTER Jean-Marie



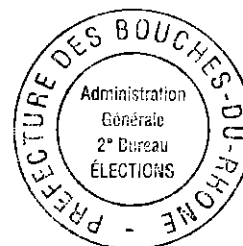
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 2 : AIX-EN-PROVENCE - 2

1^{er} tour de scrutin

1	Madame DAVENNE Chantal Monsieur GUINDE André	Remplaçante : Madame SEMICHETTE Laâtra Remplaçant : Monsieur SETTE Antony
2	Monsieur RAFFARD DE BRIENNE Olivier Madame ROUVIER Catherine	Remplaçant : Monsieur BOYER Raoul Remplaçante : Madame HODDÉ Béatrice
3	Madame BRUNET Danièle Monsieur PERRIN Jean-Marc	Remplaçante : Madame ZERKANI Karima Remplaçant : Monsieur TAULAN Francis
4	Monsieur POGUT Pierrick Madame TERTZAGUIAN Christel	Remplaçant : Monsieur DUTRIAUX Lionel Remplaçante : Madame RICHARD Dorota Marta
5	Monsieur HISPA Dorian Madame MESLIAND Anne	Remplaçant : Monsieur RAGGI Rudy Remplaçante : Madame VALETA Marie-José
6	Monsieur REYNIER Sébastien Madame VARLET Marine	Remplaçant : Monsieur VERT Fabrice Remplaçante : Madame TRAVERE Audrey



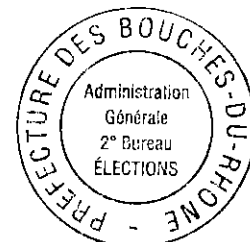
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 3 : ALLAUCH

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur EOUZAN Richard Madame GARCIA Danièle	Remplaçant : Monsieur MORAZZANI Laurent Remplaçante : Madame D'ANTUONI Jessica
2	Madame COUTENET Nathalie Monsieur ROBERT Laurent	Remplaçante : Madame IGNACIO Maria Remplaçant : Monsieur GOLEA Alain
3	Monsieur BEAUDOIN Bastien Madame TEBBOUCHE Hacina	Remplaçant : Monsieur BACCI Louis Remplaçante : Madame CAYOL Jeannine
4	Madame BIDART Frédérique Monsieur LAURENT Michel	Remplaçante : Madame DADOIT-RISTORCELLI Paulette Remplaçant : Monsieur BREUVART Pierre
5	Monsieur GENZANA Bruno Madame MIQUELLY Véronique	Remplaçant : Monsieur DE CALA Lionel Remplaçante : Madame TAHMISIAN Julie
6	Madame DESBLANCS Lucie Monsieur PEROTTINO Serge	Remplaçante : Madame LORE Karine Remplaçant : Monsieur LERDA Jean Louis
7	Monsieur GONZALEZ José Madame SEGUIN Véronique	Remplaçant : Monsieur REYNAUD Laurent Remplaçante : Madame MARENGO Christiane



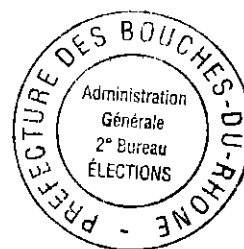
ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 4 : ARLES

1^{er} tour de scrutin

1	Madame BAYARD Sophie Monsieur CHASSAIN Roland	Remplaçante : Madame CASTEJON Nieves Remplaçant : Monsieur RAVIOL Pierre
2	Monsieur AYME Gilles Madame CARLIER Pascale	Remplaçant : Monsieur VALLI Joseph Remplaçante : Madame LOPEZ BOUREAU Sylvia
3	Monsieur KOUKAS Nicolas Madame RAOUX Aurore	Remplaçant : Monsieur JUAN Nicolas Remplaçante : Madame LECAT Claude
4	Monsieur MAGINI Jean-Pierre Madame VILLANOVE Valérie	Remplaçant : Monsieur PANDO Norbert Remplaçante : Madame CATHALA Nadine



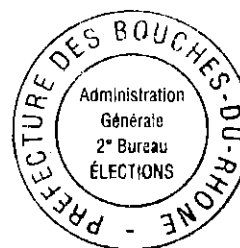
ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 5 : AUBAGNE

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur MANIGLIO Gilles Madame MELIN Joëlle	Remplaçant : Monsieur ROBINE Nicolas Remplaçante : Madame MARGHERITI Monique
2	Madame HARKANE Stéphanie Monsieur RAYS Frédéric	Remplaçante : Madame DRAOUI Soumicha Remplaçant : Monsieur FONTAINE Daniel
3	Madame BARTHÉLÉMY Sylvia Monsieur GAZAY Gérard	Remplaçante : Madame DOSSEMONT Judith Remplaçant : Monsieur SZABO Christophe



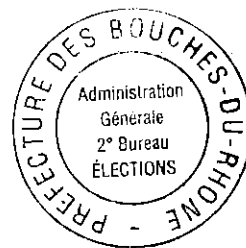
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 6 : BERRE L'ETANG

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur MARTINET Mario Madame OLANDA Danielle	Remplaçant : Monsieur GUIROU Olivier Remplaçante : Madame MICELI Sylvie
2	Monsieur VIAUD Gérard Madame VILLEJOURBERT Mélissa	Remplaçant : Monsieur GARNIER Jordan Remplaçante : Madame CHATILLON Solange
3	Madame DEGELDER Véronique Monsieur GATEAU Michel	Remplaçante : Madame JOURNEAU Laure Remplaçant : Monsieur MONCHIETTI Christian
4	Madame PUJOL Christiane Monsieur VERANI Jean-Marie	Remplaçante : Madame PERRIER Régine Remplaçant : Monsieur MÜLLER Marc
5	Madame ARIAS Julie Monsieur FILIPPI Claude	Remplaçante : Madame PERROT Joëlle Remplaçant : Monsieur LE RUDULIER Stéphane



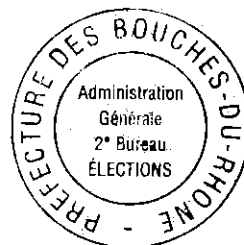
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 7 : CHATEAURENARD

1^{er} tour de scrutin

1	Madame BERARDI Emilie Monsieur PONÇON Guillaume	Remplaçante : Madame BELLANGER Alice Remplaçant : Monsieur ANASTASI Robert
2	Madame CHABAUD Corinne Monsieur LIMOUSIN Lucien	Remplaçante : Madame PONCHON Solange Remplaçant : Monsieur MARTIN-TEISSERE Jean-Marc
3	Monsieur DUFOUR Jean Madame NEVEU Elisabeth	Remplaçant : Monsieur RENAUD Francis Remplaçante : Madame KCHANI Soumiya
4	Madame LOUIS Yvette Monsieur ROUSSET Jacques	Remplaçante : Madame GASULL Sabine Remplaçant : Monsieur DAUDET Jean Pierre
5	Monsieur LAUPIES Frédéric Madame TERMINET Françoise	Remplaçant : Monsieur DESEUR Jean-Marc Remplaçante : Madame ROUYRE Danielle



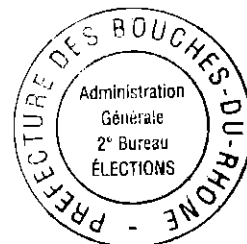
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 8 : LA CIOTAT

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur ANSELMO Denis Madame GEREUX Colette	Remplaçant : Monsieur BUIGUEZ Alexandre Remplaçante : Madame LATOUR Sylvia
2	Monsieur BRATKOV Vesselin Madame LEGUEM Laurence	Remplaçant : Monsieur ITRAC Hervé Remplaçante : Madame GLAISE Paulette
3	Monsieur BORÉ Patrick Madame MILON Danielle	Remplaçant : Monsieur GIBERTI Roland Remplaçante : Madame GEBELIN Sophie
4	Madame ABATTU Christine Monsieur MONFERRINI Christian	Remplaçante : Madame LATY Séverine Remplaçant : Monsieur GUITA Sadreddine
5	Madame BOURGLAN Ninon Monsieur GHENDOUF Karim	Remplaçante : Madame CHRETIEN Marianne Remplaçant : Monsieur ALBANESE Thibault



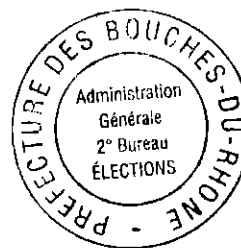
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 9 : GARDANNE

1^{er} tour de scrutin

1	Madame FORNERONE Martine Monsieur FUSONE Maximilien	Remplaçante : Madame GUILBAUX Rina Remplaçant : Monsieur LEPOITTEVIN Clément
2	Monsieur ARDHUIN Philippe Madame PORSIN – RAIDIN Corinne	Remplaçant : Monsieur RUFFIER Jonathan Remplaçante : Madame GENIS Patricia
3	Madame CALAFAT Roxane Monsieur CRISTIANI Georges	Remplaçante : Madame CRUVELIER GIACALONE Chantal Remplaçant : Monsieur AMIEL Michel
4	Madame INAUDI Rosy Monsieur JORDA Claude	Remplaçante: Madame OLLES Isabelle Remplaçant : Monsieur PETIT Philippe



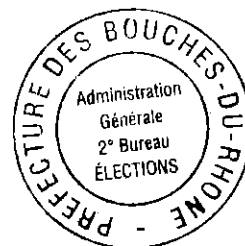
ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 10 : ISTRES

1^{er} tour de scrutin

1	Madame IORIO Véronique Monsieur MEXIS Adrien	Remplaçante: Madame COLADO Claire Remplaçant : Monsieur POGGI Ange
2	Monsieur LEBAN Michel Madame STEKELOROM Catherine	Remplaçant : Monsieur VEDEL Vincent Remplaçante : Madame FRANCHETERRE Danielle
3	Madame JOULIA Nicole Monsieur RAIMONDI René	Remplaçante : Madame TRAMONTIN Céline Remplaçant : Monsieur GARCIA Yves
4	Madame BACHMAN Anne Monsieur LEMASSU Vincent	Remplaçante : Madame CARRATALA Corinne Remplaçant : Monsieur SENEGAS Philippe



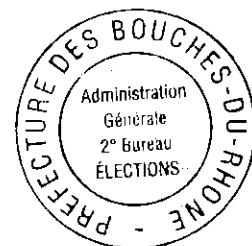
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 11 : MARIGNANE

1^{er} tour de scrutin

1	Madame JOUANAUD Laurence Monsieur MACONE Hubert	Remplaçante : Madame GARGANI Marie-Claude Remplaçant : Monsieur AUDIBERT Rolland
2	Madame DIAZ Brigitte Monsieur KERVAJAN Gwenaël	Remplaçante: Madame QUINTAVALLA Mireille Remplaçant : Monsieur GLORIAN Christophe
3	Monsieur AMATE Patrick Madame LENCI Carole	Remplaçant : Monsieur GRECO Claudio Remplaçante : Madame SIMON Chantal
4	Madame GUARINO Valérie Monsieur LE DISSÈS Eric	Remplaçante : Madame TAUPIN Patricia Remplaçant : Monsieur TERRIER Gérard
5	Madame CHEVALIER Laure Monsieur CROS Richard	Remplaçante : Madame MANTELLI Charlotte Remplaçant : Monsieur SFRECOLA Bastien
6	Monsieur FAISSAL Gérard Madame QUESSON Maryse	Remplaçant : Monsieur SACRÉ Stéphane Remplaçante : Madame LUONG Viengkham



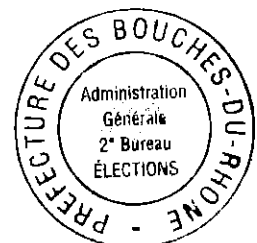
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 12 : MARSEILLE - 1

1^{er} tour de scrutin

1	Madame FORAY Sylvie Monsieur GOUIN Alain	Remplaçante : Madame VISCUSO Nancy Remplaçant : Monsieur PARIENTI Clément
2	Monsieur PAYAN Benoît Madame RUBIOLA Michèle	Remplaçant : Monsieur TRIGNAC Cyrille Remplaçante : Madame MUNIGA Aïcha
3	Madame MEDJBAR Houria Monsieur PEREZ Bruno	Remplaçante : Madame TAGHOUTI Fadila Remplaçant : Monsieur NECHADI Mustafa
4	Monsieur BOUALEM Miloud Madame GILLY Hélène	Remplaçant : Monsieur TIRERA Waly Remplaçante : Madame ROUX Marie-Anne
5	Monsieur BOUHOUALI Ali Madame CARBONNEL Monique	Remplaçant : Monsieur PAQUERON Yann Remplaçante : Madame MIMOUN Hélène
6	Madame DELAYE Laurence Monsieur LUC Jean-François	Remplaçante : Madame BACHELET Sabine Remplaçant : Monsieur ROUBAUD Alexis
7	Madame KLEPPER Véronique Monsieur LITTERA Christophe	Remplaçante : Madame GUY Virginie Remplaçant : Monsieur REMEN Eric
8	Madame DAUBET Monique Monsieur PINATEL Thibault	Remplaçante : Madame SAID SOILIH Maliza Remplaçant : Monsieur GIANCARLI Eric
9	Monsieur ASPINAS Gilles Madame ELDIN Carole	Remplaçant : Monsieur BLANCHARD Frédéric Remplaçante : Madame POZÉ Claire
10	Monsieur CHABRAN Guillaume Madame LOPEZ Marine	Remplaçant : Monsieur GUIRADO Morgan Remplaçante : Madame MATTLIN Claire
11	Monsieur RODI Michel Madame ZOUBIR Linda	Remplaçant : Monsieur LEANDRI Rolland Remplaçante : Madame LO PRESTI Jessyca



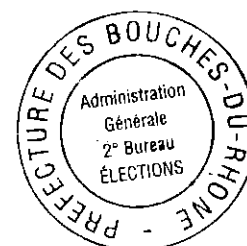
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 13 : MARSEILLE - 2

1^{er} tour de scrutin

1	Madame AKHAZZANE Nora Monsieur GUAZA Gabriel	Remplaçante : Madame SAHED Ouarda Remplaçant : Monsieur ALI Ibrahim
2	Monsieur DUPUIS Joël Madame MARTI Jeanne	Remplaçant : Monsieur VICOMTE Martin Remplaçante : Madame MARCHETTI Joséphine
3	Monsieur DUPLAIX Gabriel Madame FOREST Nathalie	Remplaçant : Monsieur MULLER Paul Remplaçante : Madame DUPLAIX Marie-Blanche
4	Monsieur DEKHIL Ahcene Madame PERRIN TOININ Irène	Remplaçant : Monsieur ATTIA Maurice Remplaçante : Madame CERMOLACCE Marie-José
5	Monsieur GUÉRINI Jean-Noël Madame NARDUCCI Lisette	Remplaçant : Monsieur MOHAMED Ali Remplaçante : Madame BALLESTRA Evelyne
6	Monsieur COPPEY Stéphane Madame VICHNIEVSKY Laurence	Remplaçant : Monsieur DJIAN Thomas Remplaçante : Madame LOPEZ Sandrine
7	Madame BRUGUIERE Marie-Claude Monsieur MAZET Thomas	Remplaçante : Madame GRIMAUDDO Béatrice Remplaçant : Monsieur GUEZ David



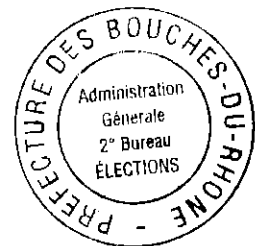
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 14 : MARSEILLE - 3

1^{er} tour de scrutin

1	Madame DIAMANTI Valérie Monsieur SICARD Jean	Remplaçante : Madame MEKRELOUF Horiya Remplaçant : Monsieur RAYNAUD Christian
2	Monsieur PANAGIOTOU Georges Madame RIVET-JOLIN Catherine	Remplaçant : Monsieur GASMI Kader Remplaçante : Madame N'GONGA Marie-Yves
3	Monsieur JIBRAYEL Henri Madame SPORTIELLO Josette	Remplaçant : Monsieur NATALI Bernard Remplaçante : Madame EL HMOUDI épse CHAÏBI Farida
4	Madame CARLE FRENTZEL Lydia Monsieur MARTY Bernard	Remplaçante : Madame LORENTE Liliane Remplaçant : Monsieur TIGHILT Rachid
5	Monsieur BERTRAND Denis Madame OUDALI Ghania	Remplaçant : Monsieur SAID Abdoul Remplaçante : Madame BRYA Somia
6	Madame GRECH Sophie Monsieur MARANDAT Bernard	Remplaçante : Madame BLANCHARD Anne Remplaçant : Monsieur BERTRAN DE BALANDA Guy



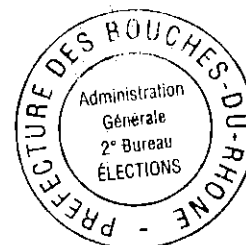
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 15 : MARSEILLE - 4

1^{er} tour de scrutin

1	Madame CAMELIO Marie Monsieur SUSINI Bernard	Remplaçante : Madame ISSAN HAMADY Noro Remplaçant : Monsieur CORTEGGIANI Jean-Marc
2	Monsieur CUPOLATI Paul Madame FARKAS Monique	Remplaçant : Monsieur DURAN David Remplaçante : Madame SICARD Anne-Marie
3	Monsieur BENARIOUA Rebia Madame DI MARINO Anne	Remplaçant : Monsieur CORTES Antoine Remplaçante : Madame MILY Hoaridy
4	Monsieur AYADI Samir Madame CHARIN Simone	Remplaçant : Monsieur HALPERN Joël Remplaçante : Madame AYADI Sara
5	Monsieur BEN AHMED Sam Madame M'MADI Rabiata	Remplaçant : Monsieur ABBAD Mourad Remplaçante : Madame RAHMAN KAHDAN Asmaa



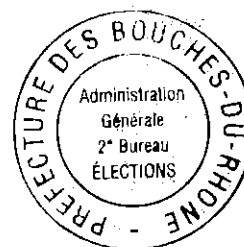
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 16 : MARSEILLE - 5

1^{er} tour de scrutin

1	Madame D'ANGIO Sandrine Monsieur MAGGIO Antoine	Remplaçante : Madame LELOUIS Gisèle Remplaçant : Monsieur GIORGI Vincent
2	Monsieur DOUCOURE Samba Madame MANNI Myriam	Remplaçant : Monsieur TARAKJIAN Alexandre Remplaçante : Madame DARWICH Inssaf
3	Monsieur FUCHS Robert Madame MACALUSO Marie-Laurence	Remplaçant : Monsieur BOUISSET Frédéric Remplaçante : Madame ALBERTO Lucette
4	Madame HADJ-CHIKH Haouaria Monsieur ROSSI Denis	Remplaçante : Madame BARLE Joséphine Remplaçant : Monsieur AMAR Mehdi
5	Madame BERRICHE Karima Monsieur ITRISSO Mohamed	Remplaçante : Madame BOUSMAHA Soraya Remplaçant : Monsieur LAADJAL Nassim



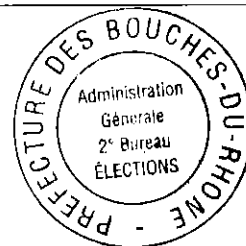
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 17 : MARSEILLE - 6

1^{er} tour de scrutin

1	Madame CORDIER Monique Monsieur MIRON Richard	Remplaçante : Madame TROVATELLO Johanna Remplaçant : Monsieur AIRAUDO Romain
2	Monsieur MASSE Christophe Madame TRANCHIDA Geneviève	Remplaçant : Monsieur CHAMASSIAN Pascal Remplaçante : Madame GHOLAMALLAH Sonia
3	Madame HOFFMANN Anita Monsieur MHAMADI Said	Remplaçante : Madame ZOUBEÏRI Denise Remplaçant : Monsieur BACAR Abderemane
4	Madame CAZORLA Marie-José Monsieur PEYRAUD Nicolas	Remplaçante : Madame TARDIEU Magali Remplaçant : Monsieur MPACKO Jacques
5	Monsieur DUDIEUZERE Cédric Madame MUSTACHIA Marie	Remplaçant : Monsieur AZAR André Remplaçante : Madame PATRITI Séverine
6	Monsieur MEZEGHICHE Samir Madame SOILHI Sarah	Remplaçant : Monsieur ABASSI Hamza Remplaçante : Madame GANVO Isabelle
7	Monsieur MONTES Henri Madame MOURIES Odile	Remplaçant : Monsieur EL ALAOUI Norredine Remplaçante : Madame HALPERN Loraine



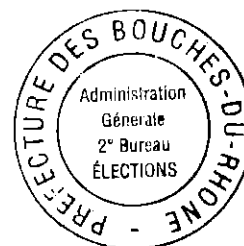
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 18 : MARSEILLE - 7

1^{er} tour de scrutin

1	Madame BENAMAR Rosa Monsieur MENNILLO Jean-Jacques	Remplaçante : Madame BOUR Danielle Remplaçant : Monsieur DUFOUR David
2	Madame GAMERRE France Monsieur OHANESSIAN Yannick	Remplaçante : Madame DANIELE Anne-Marie Remplaçant : Monsieur BERARD Jean-Paul
3	Monsieur BARBE Christian Madame WALGENWITZ Catherine	Remplaçant : Monsieur PRADEL Jacques Remplaçante : Madame VERGAIN épouse DIDON Christine
4	Madame PUSTORINO Marine Monsieur REY Maurice	Remplaçante : Madame ZAKARIAN Anne Remplaçant : Monsieur ZANINI Didier
5	Madame ALDILA Michele Monsieur ROUDIER Paul	Remplaçante : Madame GOUIN Mathilde Remplaçant : Monsieur ZARIKIAN Robert
6	Monsieur BARAT Loïc Madame PHILIPPE Elisabeth	Remplaçant : Monsieur CAUET Christophe Remplaçante : Madame AUDIBERT Valérie



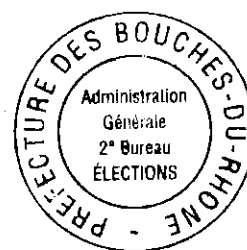
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 19 : MARSEILLE - 8

1^{er} tour de scrutin

1	Madame DUVAL Jocelyne Monsieur MAURICE Pierre	Remplaçante : Madame MARLY Florence Remplaçant : Monsieur BOUBEKER Abdelkader
2	Madame BENGUERROUD Myriam Monsieur BERRAHMA Abdelkader	Remplaçante : Madame BELOUKIL Leïla Remplaçant : Monsieur ABED Benamar
3	Madame RADY Souaad Monsieur ZEMMOUCHI Sofiane	Remplaçante : Madame N'DRE Sabrina Remplaçant : Monsieur RUIZ Antony
4	Madame CARREGA Sylvie Monsieur SANTELLI Thierry	Remplaçante : Madame FEDI Nathalie Remplaçant : Monsieur NEMETH Alain
5	Madame DESLOT Laura Monsieur ESPOSITO Anthony	Remplaçante : Madame GULMEZIAN Jeannine Remplaçant : Monsieur GUILLAUME Patrick
6	Monsieur BARTHELEMY Denis Madame HERMANT Sylvie	Remplaçant : Monsieur OREGGIA Gérard Remplaçante : Madame GUEZOULI Aïcha
7	Monsieur COMAS Laurent Madame ORTEGA Anaïs	Remplaçant : Monsieur COLASANTO Gilles Remplaçante : Madame BRUNIE ChrysteLe



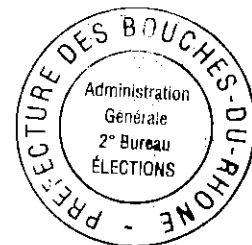
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 20 : MARSEILLE - 9

1^{er} tour de scrutin

1	Madame JUSTE Christine Monsieur MENCHON Hervé	Remplaçante : Madame GROSHANY Christel Remplaçant : Monsieur MACULET Robert
2	Monsieur CATANEO Michel Madame SICARD Caroline	Remplaçant : Monsieur SAHUC Jacques Remplaçante : Madame SAUVIER Laura
3	Monsieur CALVET Alain Madame CASSAGNAU Florence	Remplaçant : Monsieur MERIC Francis Remplaçante : Madame GANOFSKY Carla
4	Madame CARADEC Laure-Agnès Monsieur REAULT Didier	Remplaçante : Madame MARTINOD Marie Remplaçant : Monsieur GUELLE Frédéric
5	Monsieur ALGRIN Guillaume Madame RUMEAU Marie-Claude	Remplaçant : Monsieur BALMONT Mikaël Remplaçante : Madame GUIGUE Corinne



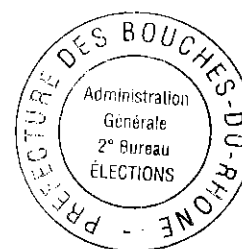
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 21 : MARSEILLE - 10

1^{er} tour de scrutin

1	Madame BRUN-POTHIN Stéphanie Monsieur LLEDO Frédéric Sauveur	Remplaçante : Madame BERBERI-BEKKAI Fatma Remplaçant : Monsieur AGOSTA Armand
2	Monsieur CAVAGNARA Jean-Marc Madame HOCINI Sophia	Remplaçant : Monsieur LE PAPE Florian Remplaçante : Madame TESSIER Nathalie
3	Monsieur MAUNIER Marcel Madame TRANI Jocelyne	Remplaçant : Monsieur ZAFFRILLA Marcel Remplaçante : Madame TOSO Anne
4	Madame HAMONET Chantal Monsieur THEVENIN Patrick	Remplaçante : Madame LILLE Johanna Remplaçant : Monsieur SARFATI Philippe
5	Monsieur CHARTON Jacques Madame FERNANDEZ Marie	Remplaçant : Monsieur GRAVELEAU Jean Remplaçante : Madame LE TOURNEUR Candice
6	Monsieur ROYER-PERREAUT Lionel Madame VASSAL Martine	Remplaçant : Monsieur MURACCIOLE Jean-Michel Remplaçante : Madame ROCCA SERRA Marie-Laure



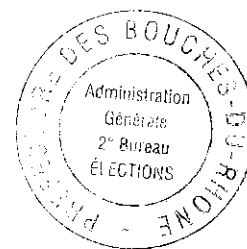
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 22 : MARSEILLE - 11

1^{er} tour de scrutin

1	Madame LABOZ GUÉDJ Martine Monsieur REBAUDENGO Frank	Remplaçante : Madame BENYETTOU Hafida Remplaçant : Monsieur FERRARA Marcel
2	Monsieur BAUMANN Jean Pierre Madame KERBRAT Danielle	Remplaçant : Monsieur DAVID Jean Remplaçante : Madame TREGUER Odile
3	Monsieur COCAIGN Bruno Madame PASQUET Isabelle	Remplaçant : Monsieur DAVI Hendrik Remplaçante : Madame DELAUBIER Anne Marie
4	Monsieur DROUARD Nicolas Madame MEMAJ Patricia	Remplaçant : Monsieur LIPSKI Nikita Mykyta Remplaçante : Madame CETRI Patricia
5	Madame BIAGGI Solange Monsieur DI NOCERA Maurice	Remplaçante : Madame CHANTELOT Catherine Remplaçant : Monsieur JOUVE Guillaume
6	Monsieur BARLES Sébastien Madame PIGAMO Nathalie	Remplaçant : Monsieur SIKELY Jean-Désiré Remplaçante : Madame MICHEL Hélène



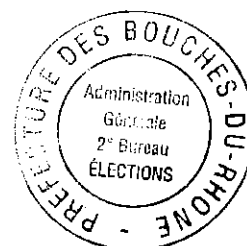
ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 23 : MARSEILLE - 12

1^{er} tour de scrutin

1	Madame BERNASCONI Sabine Monsieur MORAINÉ Yves	Remplaçante: Madame ARAGONES Anouck Remplaçant: Monsieur CRISTOFARI Paul
2	Madame GARINO Audrey Monsieur PELLICANI Christian	Remplaçante: Madame RIOUALEN CHEVASSU Armelle Remplaçant: Monsieur JOLLIVET André
3	M .MARTIN DE CHAMPAGNAC Franck-Michel Madame PUGGELLI Henriette	Remplaçant : M. GUICHARD Roger Remplaçante: Madame CLISSON Cécile
4	Monsieur GERONIMO Eric Madame PARODI Clémence	Remplaçant : Monsieur SUVELOR Robert Remplaçante: Madame FABIANO Fabienne
5	Monsieur LAO Michel Madame LEVY-MOZZICONACCI Annie	Remplaçant : Monsieur MAS-FRAISSINET Bertrand Remplaçante: Madame GOY Sophie
6	Monsieur AOUNI-OUEDERNI Fethi Madame DENIA-SALONE Conception	Remplaçant : Monsieur GUAZZELLI Philippe Simon Remplaçante: Madame PARRAUD Annie-Renée
7	Monsieur ANDRE Jean-Christophe Madame MONETTO Bernadette	Remplaçant : Monsieur MOTHIA Frédéric Remplaçante: Madame KUBIAK Nathalie



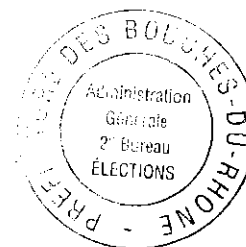
ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 24 : MARTIGUES

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur LOPEZ Francis Madame POLYDOROS Hélène	Remplaçant : Monsieur GIUDICELLI DE MERCURY Roland Remplaçante : Madame CASANO Corinne
2	Monsieur DI MARIA Jean-Luc Madame WOJTOWICZ Sylvie	Remplaçant: Monsieur GUILLERMET Philippe Remplaçante : Madame PIGNOT Danielle
3	Monsieur FRAU Gérard Madame SANTORU-JOLY Evelyne	Remplaçant : Monsieur SALAZAR-MARTIN Florian Remplaçante : Madame DINI Manon
4	Monsieur FOUQUART Emmanuel Madame LAURENT Nadine	Remplaçant : Monsieur SCHULLER Jean-Pierre Remplaçante : Madame DUFANDEOU Nicole



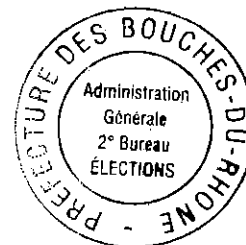
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 25 : PELISSANNE

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur ALLIONE Alexis Madame CAIRE Evelyne	Remplaçant : Monsieur LANNEAU Roger Remplaçante: Madame JEANTET Claude
2	Madame BLANC Claire Monsieur MONTÉCOT Pascal	Remplaçante : Madame GROSSO Aurélie Remplaçant : Monsieur ELLENA Serge
3	Monsieur MARTIN-JAUBERT Loïc Madame NOËL Sophie	Remplaçant : Monsieur DE LOZZO Matthias Remplaçante : Madame PERIN Cécile
4	Madame GENTE-CEAGLIO Hélène Monsieur GÉRARD Jacky	Remplaçante : Madame FLÉ Ingrid Remplaçant : Monsieur RÉ Jean-Paul
5	Madame FARGIER épouse FERRAND Nathalie Monsieur GAULON Didier	Remplaçante : Madame BOURGEOIS-PAUL Valérie Remplaçant : Monsieur DUFOUR Alexandre



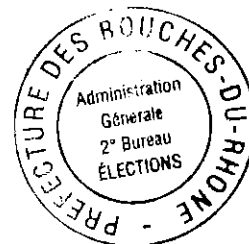
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 26 : SALON-DE-PROVENCE - 1

1^{er} tour de scrutin

1	Madame CASTANET Florence Monsieur LOPEZ Olivier	Remplaçante : Madame LE DEUNFF Valérie Remplaçant : Monsieur NACKAERTS Philippe
2	Madame BOUSLAH Laëtitia Monsieur GARCIA – MATEO Lucas	Remplaçante : Madame BAYARD Aimée Remplaçante: Monsieur POIX Patrick
3	Madame ANDREANI Magali Monsieur CHERUBINI Hervé	Remplaçante : Madame ROGGIERO Alice Remplaçant : Monsieur PONS Christian
4	Madame CALLET Marie-Pierre Monsieur PONS Henri	Remplaçante : Madame BAGNIS Stéphanie Remplaçant : Monsieur MILAN Henri
5	Madame URBAN Isabelle Monsieur VELLA Patrick	Remplaçante : Madame RACHET THENINT Francesca Remplaçant : Monsieur DONNAT Julien
6	Madame BUISSON Gisèle Monsieur DELCROIX José	Remplaçante : Madame DUVIGNAU Anne Remplaçant : Monsieur COZZOLINO Bernard



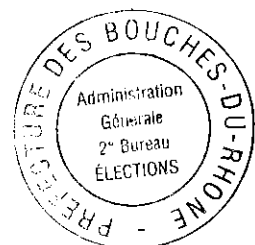
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 27 : SALON-DE-PROVENCE - 2

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur ADAM Philippe Madame ESPALLARDO Béatrix	Remplaçant : Monsieur BELENGUIER Nicolas Remplaçante : Madame VANDENBROECK Dorothée
2	Madame ALPE Margaux Monsieur CABIAC Philippe	Remplaçante : Madame REBESCO Monique Remplaçant : Monsieur CAMELER Eric
3	Madame AMSELEM Martine Monsieur VIGOUROUX Frédéric	Remplaçante : Madame BLANC-PARDIGON Michèle Remplaçant : Monsieur VIDAL Yves
4	Monsieur ROUX Michel Madame SOURD Marie-France	Remplaçant : Monsieur LIOZON Jorris Remplaçante : Madame LEY Laurence
5	Monsieur BENDJEDDOU Asdin Madame TAGLIONI Hélène	Remplaçant : Monsieur GERON Gérard Remplaçante : Madame HAENSLER Hélène



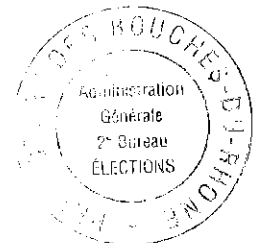
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 28 : TRETS

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur FERAUD Jean-Claude Madame SAEZ Patricia	Remplaçant : Monsieur MUSELET Gaëtan Remplaçante : Madame ROUBAUD-LHEN Hélène
2	Monsieur CAYOL Pierre Madame DI STEFANO Astrid	Remplaçant : Monsieur POLI Alain Remplaçante : Madame POLI Stella
3	Madame GRECH Emilie Monsieur MOUSSET Jean Alexandre	Remplaçante : Madame LE GLORU Alexandra Remplaçant : Monsieur BOISSAT Damien
4	Monsieur CAPELL Pierre Madame PAYET Marie-Nicole	Remplaçant : Monsieur ANDRUEJOL Emmanuel Remplaçante : Madame MARTINEZ Pascale-Hélène
5	Monsieur CANAL Jean-Louis Madame COURSOL Evelyne	Remplaçant : Monsieur PIZOT Roger Remplaçante : Madame FAYOLLE-SANNA Stéphanie



ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 29 : VITROLLES

1^{er} tour de scrutin

1	Monsieur EVESQUE Lionel Madame MAGOTTE Pamela	Remplaçant : Monsieur GRATALOUP Lucas Remplaçante : Madame BOITO Ingrid
2	Monsieur ABDALLAH Nourdine Madame SEBDA Chahrazed	Remplaçant : Monsieur NOUAOUI Kader Remplaçante : Madame CAPRARO Catherine
3	Madame BOURCET GINER Véronique Monsieur GACHON Loïc	Remplaçante : Madame MICHEL Marie-Claude Remplaçant : Monsieur DUBOIS Alain
4	Madame RAFFENNE Danielle Monsieur SANCHEZ Philippe	Remplaçante : Madame LACOMBE Annie Remplaçant : Monsieur CLEMENT Georges-Pierre
5	Madame DALBIN Sandra Monsieur MALLIE Richard	Remplaçante : Madame RIGAUD Marie-Claude Remplaçant : Monsieur FABRE-AUBRESPY Hervé

